

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

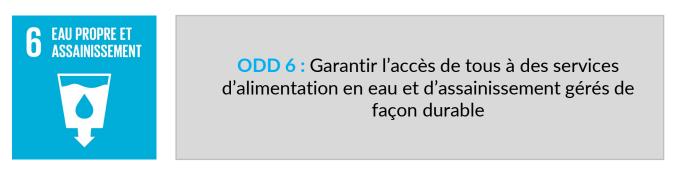
La santé et le bien-être sont des droits universels. Bien que ces derniers soient en progression, ils demeurent inégaux dans le monde. En déployant un accès fiable à l'énergie aussi bien centralisé que décentralisé, le secteur énergétique est déterminant pour le succès de l'ODD 3.

La contribution d'ENGIE à cet objectif vient compléter son **engagement d'assurer à tous un accès** à l'énergie. Elle s'illustre par l'ambition d'ENGIE d'accroître sa production d'énergies propres et de limiter le déploiement d'infrastructures fossiles, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie où le Groupe opère et à l'assainissement de l'environnement. ENGIE développe et garantit également un accès global à un programme mondial de protection sociale, intégrant une couverture santé à l'ensemble de ses employés (culture du « *Global Care* »).

Cibles :

3.8 - Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

3.9 - Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol



La **pénurie en eau douce** est une des plus **grandes crises** à laquelle notre génération et les générations futures font et devront faire face. À ce jour, un quart de la population mondiale y est confronté. En développant des **énergies nouvelles** nécessitant **une consommation en eau moins intensive** que celle nécessaire aux **énergies traditionnelles** et en **adaptant** son activité aux **besoins** de ses **zones géographiques d'implantation**, le secteur énergétique peut contribuer à la bonne réalisation de l'ODD 6.

L'accès, la préservation et l'utilisation rationalisée de ce patrimoine commun sont intégrés à la stratégie de gestion de l'eau du Groupe. Ils concernent aussi bien les populations locales impactées par le stress hydrique que la continuité des activités d'ENGIE dont certains sites dépendent d'un accès à l'eau douce.

Cible :

6.4 - Augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau



ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

L'inégalité structurelle et la discrimination (genre, nationalité, statut socio-économique, orientation sexuelle, etc.) entravent la possibilité d'un développement durable à une échelle mondiale. S'ajoute à ces inégalités, le clivage entre les populations favorisées et défavorisées, les zones géographiques, etc. En assurant un accès universel à une énergie propre, les entreprises de fournitures énergétiques atténuent ces inégalités et peuvent œuvrer localement pour un meilleur partage de la valeur créée par leurs activités.

ENGIE contribue au **développement économique local** en participant à une **transition juste** et donnant **accès à des emplois décents et sans discrimination** (*partenariat avec L'Alliance For Youth, membre Global Compact, etc.*). En contribuant activement à l'ODD 10 ENGIE valorise son image **d'entreprise inclusive**, lui permettant **de développer des talents** tout en faisant de **l'égalité des chances une réalité.**

Cible :

10.3 - Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière



ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

La **production** et **consommation** de biens, piliers du développement économique et social mondial, reposent sur l'**utilisation intensive** de nos **ressources naturelles**. Le secteur énergétique contribue à l'ODD 12 en **décarbonant la production d'énergie** - limitant ainsi la combustion d'énergie fossile - et en **développant un modèle de distribution d'énergie modulaire**. Cette modularité permet de rapprocher de son lieu de production, le lieu de consommation, réduisant ainsi les pertes de transmissions sur la chaîne d'approvisionnement énergétique.

L'utilisation optimisée des ressources et des déchets nécessaires au développement de son activité accompagnée par la promotion de pratiques durables et viables dans sa chaîne de valeur permet à ENGIE de faire rayonner sa raison d'être par sa sphère d'influence tout en œuvrant pour des consommations et productions responsables au niveau mondial.

Cibles :

12.5 - Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.6 - Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité



ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Au travers de ses engagements en termes de biodiversité, ENGIE contribue à la préservation des écosystèmes côtiers et marins par la mise en place de plans d'actions établis en concertation avec les parties prenantes. Parmi ces actions se trouvent le Suivi écologique des cours d'eau ou encore la Restauration des mangroves au Moyen-Orient. ENGIE a également contribué à l'élaboration du référentiel *Ocean* et du label associé *Ocean Approved*.

Signataire des *Sustainable Ocean Principles*, ENGIE s'engage à contribuer à la **préservation des océans, leur faune et flore** pour permettre l'équilibre des écosystèmes et contribuer **positivement** à la réalisation de l'ODD 14.

Par exemple, EDT ENGIE a réalisé plusieurs projets dont un pour la protection des tortues sur l'île de Tahiti. Pour cela, EDT parraine l'association *Te Mana O Te Moana*, fondée en 2004, qui œuvre à la sauvegarde du monde marin polynésien et en particulier des tortues marines à travers ses actions de découverte, d'éducation et de protection. EDT ENGIE prolonge également son parrainage de l'association *Tamarii Pointe des Pêcheurs*, qui a pour objectif de promouvoir et d'assurer la protection du lagon et de son environnement à la Pointe des Pêcheurs sur l'île.

Cibles :

14.1 - Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 - Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans



ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

La préservation de l'écosystème terrestre est essentielle à la subsistances des populations et des espèces tout en étant également un levier de mitigation du changement climatique. En maîtrisant et en atténuant l'impact des projets sur les écosystèmes avoisinants et en intégrant à la prise de décision les possibles répercussions environnementales de ses activités, le secteur de l'énergie atténue son impact sur la vie terrestre.

En s'engageant pour la préservation de nos écosystèmes à travers des dispositifs forts (*Act4nature*) et par le développement de nouvelles activités de valorisation de matière organique (biomasse), ENGIE s'engage à atténuer son impact terrestre pour la préservation des écosystèmes et contribuer positivement à la réalisation de l'ODD 15.

Cible :

15.1 - Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts des zones humides des montagnes et les zones arides conformément aux obligations découlant des accords internationaux



ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

L'avènement mondial de **sociétés justes** et **pacifiques** se réalisent notamment par la structuration **d'institutions transparentes** et **responsables**. Le secteur énergétique a l'opportunité de contribuer à cet objectif en **anticipant les projets** sujets à **d'éventuelles controverses** tout en en communiquant **proactivement** et de manière **transparente**. La **promotion d'une culture de la responsabilité** étendue à l'ensemble de la **chaîne de valeur** de l'entreprise permet également au secteur de **participer à la réalisation de cet ODD**.

En œuvrant pour une gouvernance exemplaire excluant toutes formes de corruption et en déployant des instances de dialogue en vue d'améliorer la transparence de sa communication, ENGIE contribue positivement à l'ODD 16. Le Groupe s'engage également à conduire ses activités tout en respectant les droits humains internationalement reconnus partout où le Groupe est présent.

Cibles :

16.5 - Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

16.10 - Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux



ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

Les entreprises du secteur énergétique **contribuent activement** à la réalisation des 17 ODD grâce à la nature de leurs **activités**. La **bonne réalisation** de ces ODD **nécessite** néanmoins des **partenariats multipartites** fondés sur **des principes et des valeurs communes :** des **partenariats solides** avec les **communautés locales** afin de protéger les droits de l'Homme et assurer l'obtention de licence sociale d'opérer, des **partenariats forts** avec les **gouvernements** et **services publics** afin de **développer** des **projets d'énergie renouvelable**, etc.

Grâce à son activité, ENGIE construit des **relations solides** avec un large panel de **partenaires différents** et est désormais un **acteur privilégié des territoires.** En capitalisant et renforçant ses relations, ENGIE peut accroître **ses activités et son utilité sociale.**

Cible :

17.7 - Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord